



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

Ministère de l'Industrie, de l'Énergie
et de l'Économie numérique

DOSSIER DE PRESSE

Ambition Ecotech, une feuille de route partagée pour le développement et la compétitivité des filières industrielles vertes

vendredi 13 janvier 2012

Sommaire

Des filières dynamiques pour l'emploi et la croissance

- Des filières dynamiques pour l'emploi
- La France, un acteur bien placé dans la compétition verte
- L'Etat et les industriels se mobilisent depuis 3 ans pour le développement des filières industrielles vertes

L'État favorise le développement des Eco-industries, en agissant sur l'offre et sur la demande

- Développer un marché national
- Soutenir massivement la R&D
- Accompagner la structuration des filières
- Soutenir le développement des PME

Ambition Ecotech : une feuille de route partagée pour renforcer la dynamique des filières vertes : quelques exemples d'actions

- Des actions communes à toutes les filières industrielles vertes
- Des actions par filières

Annexe :

- Détail des actions de la feuille de route « Ambition Ecotech »

Des filières dynamiques pour l'emploi et la croissance

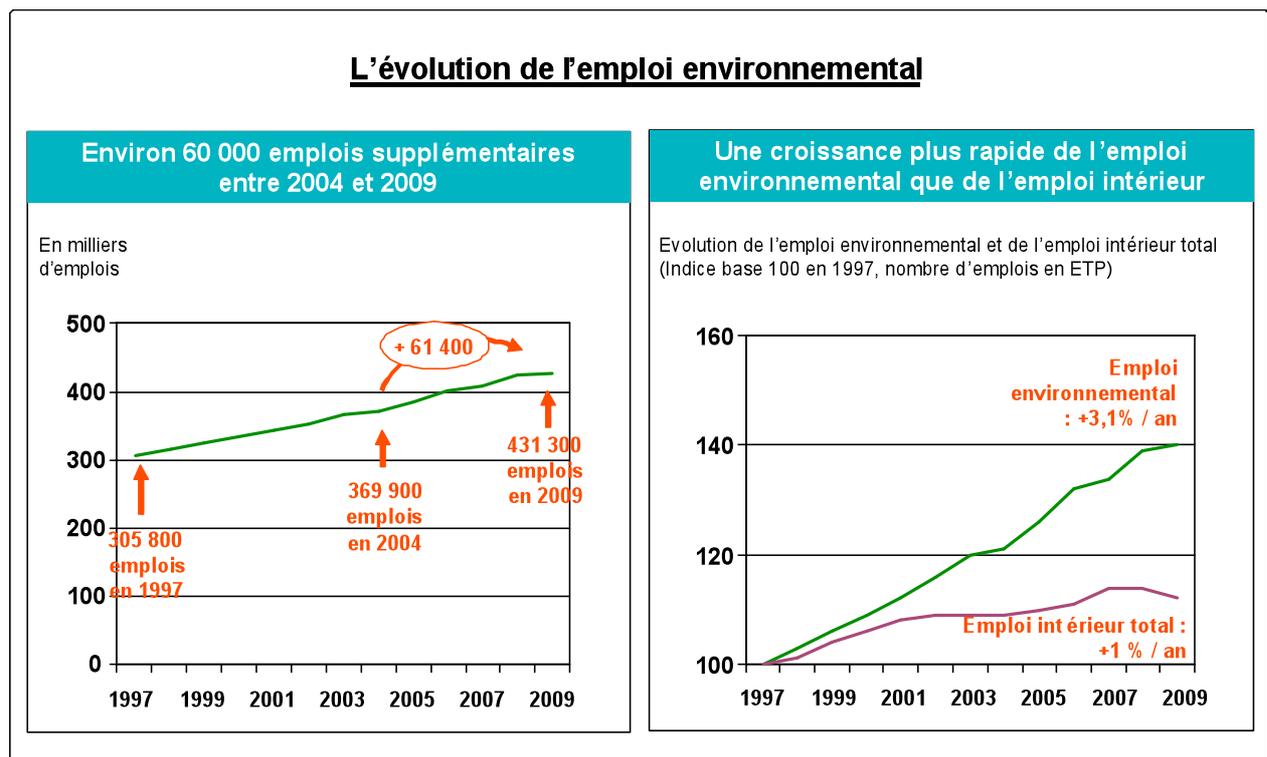
➤ Des filières dynamiques pour l'emploi

Les filières vertes relèvent de trois principales thématiques :

- la protection de l'environnement (eau, déchet, recyclage...),
- l'économie d'énergie (bâtiment à faible consommation...),
- la réduction des gaz à effet de serre (énergies renouvelables, captage et valorisation du CO₂...)¹.

Les filières industrielles vertes représentent, en 2009, **431 300 emplois**². La gestion des eaux usées (96 800), la gestion des déchets (95 900) et les énergies renouvelables (52 200) sont les trois principaux domaines en termes d'emplois et pourvoient un peu plus de la moitié des emplois environnementaux.

L'emploi environnemental est en hausse rapide, de 3,1 % en moyenne annuelle de 2004 à 2009, contre un peu moins de 1 % pour l'ensemble des branches de l'économie. Le secteur compte **60 000 emplois supplémentaires en 2009** par rapport à 2004.



Source : Insee (Comptes nationaux) - SOeS, 2011

En prenant en compte les « activités périphériques favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles », on dénombre **952 300 emplois** auxquels s'ajoutent 146 000 emplois pour le bâtiment à faible impact environnemental. Soit

¹ Rapport « Les filières industrielles de la croissance verte », CGDD, mars 2010

² <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/382/0/lemploi-eco-activites.html>

un total de **1,1 million d'emplois**, ce qui fait des éco-industries **l'un des premiers secteurs de l'économie française**.

L'exemple de la filière éolienne

La filière éolienne est créatrice d'emplois en France. Elle se positionne sur le marché national (installation et opération de parcs) et international (fabrication de pièces et composants pour l'export). Quelque 170 entreprises françaises contribuent actuellement à l'industrie éolienne sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production de composants à l'ingénierie, l'installation et la maintenance.

Près de 150 autres entreprises françaises disposant de savoir-faire industriels similaires à ceux mis en œuvre dans l'éolien ont également manifesté un intérêt pour se diversifier dans le secteur. Elles sont issues des filières historiques de l'industrie aéronautique, sidérurgique, électrotechnique, du génie civil ou de la construction navale.

Sur le plan mondial, la filière éolienne représente aujourd'hui un marché très dynamique de plus de 50 Mds €, emploie 670 000 personnes et se développe à un rythme de 30 % par an.

➤ La France, un acteur bien placé dans la compétition verte

L'activité des éco-industries en France a représenté en 2009 64,4 Mds €, soit 2,5 % du PIB. La balance commerciale du domaine a été excédentaire en 2009 avec un **supplément d'exportations de l'ordre de 750 millions €**. La France, 5^{ème} exportateur mondial dans le domaine³, doit sa bonne position sur les secteurs de l'environnement à des leaders nationaux et un tissu de 12 000 PME. Un tissu d'éco-entreprises innovantes émerge également : équipementiers, sociétés de services, bureaux d'études, PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire), sur les marchés français et internationaux.

Si les filières classiques (traitement de l'eau, gestion des déchets) représentent encore les trois quarts de l'activité du secteur, **le poids des filières émergentes augmente : le secteur des énergies renouvelables représente en France 8 Mds € et emploie environ 50 000 personnes. Il devrait employer 75 000 personnes en 2012⁴.**

Exemples de filières associant développement durable et croissance économique

La filière de l'eau et de l'assainissement

La filière de l'eau et de l'assainissement est une filière majeure de la croissance verte avec plus de 110 000 emplois en France, et 100 000 personnes employées par les entreprises françaises de l'eau à l'international, constituant le premier secteur d'emploi environnemental et la première éco-industrie. Le secteur réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 17 milliards d'euros en 2010. La France dispose d'acteurs majeurs reconnus et présents parmi les leaders mondiaux et d'un tissu de quelque 5 000 PME. Trois pôles de compétitivité spécialisés dans l'eau ont été labellisés en 2010, dont l'un à vocation mondiale.

La croissance des pays émergents crée des besoins considérables en infrastructure et en services de traitement et d'assainissement, nécessitant de l'ingénierie et de l'innovation. Le marché de l'eau devient de plus en plus concurrentiel à l'export.

³ Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2009 : premiers résultats Chiffres & statistiques n° 197 - mars 2011

⁴ Étude « Marchés, emplois et enjeu énergétique des activités liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables - Situation 2008 - 2009 », ADEME, Octobre 2010

La filière du recyclage

La filière française du recyclage emploie en France plus de 95 000 personnes. Le secteur de la valorisation industrielle des déchets a représenté en 2010 près de 12 milliards de chiffre d'affaires. La politique de gestion des déchets connaît une rupture majeure depuis quelques années. Considérés auparavant comme une contrainte dont il fallait minimiser l'impact, les déchets représentent aussi, désormais, dans ce cadre une ressource économique et stratégique, du fait de la raréfaction des matières premières (avec un risque de pénurie mondiale d'ici 2030 sur certaines – plomb, zinc, nickel, cuivre). Réduire la production de déchets et augmenter les taux de recyclage et de valorisation énergétique devient de plus en plus incontournable tant du point de vue environnemental qu'économique, en permettant de développer des activités économiques locales, limiter les importations de matières premières et créer des opportunités à l'exportation.

C'est dans ce cadre que la politique du ministère a été conduite depuis 3 ans au travers du plan Ecotech 2012, des AAP éco industries et des travaux du COSEI dans son GT « Valorisation industrielle des déchets ».

La filière des systèmes électriques intelligents (smart grids)

Un réseau intelligent est un réseau électrique capable de faciliter l'intégration de la production décentralisée ou intermittente, de permettre au consommateur un pilotage efficace de sa consommation pour réduire significativement l'empreinte environnementale du système électrique. Le marché national représente environ 15 Mds € sur la période 2010-2030.

➤ **L'Etat et les industriels se mobilisent depuis 3 ans pour le développement des filières industrielles vertes**

L'Etat a posé avec le Grenelle de l'environnement en 2007 le socle d'une politique ambitieuse en faveur du développement des éco-industries. Le Grenelle a fait émerger de nouveaux marchés pour les éco-technologies, par exemple dans les domaines du bâtiment, des transports et des services de l'eau et des déchets.

Les Etats généraux de l'industrie ont marqué en 2010 un renouveau de la politique industrielle en France. Ils ont défini les contours d'une nouvelle politique visant à augmenter la production industrielle et pérenniser l'emploi industriel sur le long terme. La gouvernance de la politique industrielle a été profondément renouvelée avec l'installation de la Conférence nationale de l'industrie et la définition de 12 comités stratégiques de filières, parmi lesquelles figure le Comité d'orientation stratégique des éco-industries (COSEI).

Le COSEI a été mis en place sous la présidence conjointe des ministres en charge du développement durable et de l'industrie.

Il se réunit tous les semestres sous la présidence des ministres concernés pour faire le point sur les attentes des professionnels et les actions menées par les ministères et les acteurs professionnels en faveur des 18 filières identifiées comme stratégiques pour l'économie verte.

Réuni ce jour, le comité a identifié 126 propositions d'actions pour favoriser la structuration des filières vertes dont 87 reçoivent d'ores et déjà le soutien des ministres, les autres mesures demandant encore à être précisées.

Le travail conjoint du COSEI et du gouvernement favorise ainsi **une nouvelle forme de compétitivité économique, axée sur les technologies vertes d'avenir**. Le développement de ces technologies innovantes est moteur de compétitivité, de croissance et associe les objectifs de lien social, de moindre gaspillage et de préservation de l'environnement.

L'État favorise le développement des Eco-industries en agissant sur l'offre et la demande

➤ Développer un marché national

Pour structurer des marchés, l'Etat procède par appel d'offres, tarifs dédiés, adaptation de la réglementation, information des consommateurs, incitations fiscales etc.

Quelques actions déjà engagées :

Environnement

- **Recyclage** : montée en puissance rapide de certaines filières, telles que celle des déchets électriques et électroniques : obligation de collecte séparée à hauteur de 10 kg / habitant / an en 2014 (contre 2,5 kg atteint en 2007 et 6,4 kg atteint en 2010)
- **Matériaux biosourcés** : mise en place d'une association de préfiguration des professionnels de la filière « Constructions & Bio-ressources » en septembre 2011
- **Génie écologique** : dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité un appel à projets « d'ingénierie écologique » a été lancé dans le domaine de la phytoépuration.

Energies renouvelables

- **Photovoltaïque** : publication des cahiers de charge des appels d'offres pour les installations de 100 à 250 kW et de plus de 250 kW
- **Eolien en mer** : lancement du premier appel d'offres pour l'installation de 3 000 MW
- **Géothermie** : revalorisation du tarif d'achat de l'électricité produite à partir de géothermie en France métropolitaine et en Outre-mer
- **Méthanisation** : mise en place d'un dispositif de soutien global et adapté à chaque valorisation du biogaz (électricité, chaleur ou injection dans le réseau de gaz naturel)
- **Electricité renouvelable** : lancement d'un appel d'offres sur la cogénération de plus de 12 MW
- **Fonds Chaleur** : destiné à soutenir la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique...). Doté de 1,2 Md € sur la période 2009-2013, il vise à inciter à une production supplémentaire de 5,5 Mtep/an de chaleur renouvelable à l'horizon 2020.

Efficacité énergétique et environnementale

- **Stockage de l'énergie** : lancement dans les DOM de l'appel d'offres pour l'énergie solaire avec stockage de l'énergie
- **Réseaux électriques intelligents** : appel à projet ADEME et généralisation progressive du compteur « Linky »
- **Stockage géologique du CO₂** : mise en place d'un cadre juridique
- **Bâtiment** : en application des lois Grenelle, réglementation thermique 2012 et autres dispositions réglementaires (décret « utilisation du bois », décret « affichage environnemental »)
- **Logistique et gestion des flux** : redevance kilométrique et affichage CO₂, réforme des ports conduite de 2008 à 2011, engagement national pour le fret ferroviaire en 2009, élargissement du partenariat de la plate forme d'échanges Normafret, poursuite du dialogue compétitif pour la réalisation des travaux du canal Seine Nord Europe, subvention par l'ADEME pour l'achat de véhicules décarbonés pour la logistique.

Programme éolien en mer

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la France s'est fixé l'objectif ambitieux de porter à 23 % de la consommation d'énergie la part des énergies renouvelables en 2020. Pour y parvenir, le Gouvernement a engagé depuis 2007 une politique sans précédent en faveur du développement d'énergies nouvelles. L'énergie éolienne en mer, et plus généralement les énergies marines, contribueront à produire 3,5 % de la consommation d'électricité pour alimenter plus de 4,5 millions de foyers. Cela implique la construction d'une capacité éolienne off-shore de 6 GW à l'horizon 2020.

Le premier appel d'offres, lancé en juillet 2011, porte sur la construction et l'exploitation d'une capacité maximale de 3GW dans cinq zones issues d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Cela correspond à environ 500 à 600 éoliennes. Il repose sur trois principes : produire de l'électricité à un coût maîtrisé, développer une véritable filière industrielle, respecter l'environnement et les usages existants du domaine maritime.

Les candidats, qui pouvaient déposer leurs offres jusqu'à 11 janvier 2011, ont répondu présent pour concrétiser cet ambitieux programme. Dix offres ont été déposées et vont maintenant être instruites par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui rendra ses conclusions aux ministres pour une décision en avril 2012.

L'aboutissement de cet appel d'offres se traduira par environ 10 000 emplois et 10 milliards d'euros d'investissement industriel. Après une étape de levée des risques et confirmation des lauréats pour l'automne 2013, une montée en puissance progressive aboutira à la mise en service industrielle des installations de 2015 à 2018.

Des incitations orientées directement vers le consommateur viennent aussi soutenir le marché des produits écotechs (information environnementale sur les produits, expérimentée depuis juillet 2011, ou dispositions fiscales, tel que le bonus-malus automobile).

➤ Soutenir massivement la R&D

L'Etat investit massivement pour la recherche et le développement à travers différents dispositifs.

Quelques actions déjà menées :

○ Les programmes des Investissements d'avenir et l'ADEME

Un soutien est apporté au développement des technologies vertes : plus de 6 milliards €, dont près de la moitié est opéré par l'ADEME, doit soutenir les phases de recherche et de pré-industrialisation des filières vertes d'avenir.

Ainsi, dès novembre 2010, l'ADEME a lancé une vague de 24 appels à manifestation d'intérêt (AMI) sur les 4 programmes qu'elle opère dans le cadre des Investissements d'Avenir : démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte, véhicule du futur, réseaux électriques intelligents et économie circulaire. La clôture des 18 premiers AMI montre **une récolte de projets en nombre important. Plus de 300 projets candidats ont été reçus en 10 mois**, dont plus d'un tiers a été sélectionné pour instruction approfondie. Les premiers projets issus des premiers AMI ont d'ores et déjà été sélectionnés, représentant 139 millions d'euros d'aides engagées en subventions et avances remboursables. Et le rythme s'accélère aujourd'hui.

○ OSEO

OSEO finance la croissance des PME via ses trois métiers : innovation, garantie et co-investissement. Sa priorité concerne les trois principaux moteurs de croissance des entreprises : l'innovation, l'investissement et l'international. Au travers des aides aux projets d'innovation stratégique industrielle (ISI) c'est une dizaine de projets industriels d'innovation collaborative à hauteur de près de **140 M€ entre 2009 et 2011** qui ont été soutenus.

○ Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche permet le financement de l'innovation en amont de travaux nécessaires au développement des éco-technologies : les entreprises de l'environnement auront ainsi bénéficié du crédit impôt recherche à hauteur d'environ 277 M€ en 2009.

○ Aides à la réindustrialisation

Dans le cadre du dispositif des aides à la réindustrialisation (200 M€ sur 3 ans), 4 projets éco-industries (matériaux isolants, photovoltaïque, éolien, véhicule électrique) ont été soutenus à hauteur de **26 M€**, générant près de **140 M€ d'investissements et 200 emplois créés**.

○ IEEDD

Dans le cadre de l'action concernant la création d'instituts d'excellence en énergies décarbonées (IEEDD), confiée à l'agence nationale de la recherche, un appel à projets a été lancé en 2010 conduisant à retenir en juin 2011 deux dossiers dans le domaine de la chimie verte et du génie des procédés (PIVERT, signée le 27 décembre dernier pour 162,9 M€ d'engagement et INDEED), et à demander à six dossiers de répondre à des conditions posées par le président du jury international mis en place pour juger de la qualité des projets. Par ailleurs, un second appel à projets a été lancé en juillet 2011, et les dossiers déposés fin novembre sont actuellement en cours d'examen par un jury international (différent du premier). Ce second appel à projets a été concentré sur les thématiques suivantes :

- Energies solaires
- Energies marines renouvelables (incluant éolien en mer posé et flottant)
- Efficacité énergétique des matériels de transports (incluant les infrastructures)
- Efficacité énergétique dans les bâtiments et dans la ville (incluant les smart grids aval compteur)
- Technologies du sous-sol pour des applications dans le domaine des énergies décarbonées et de la lutte contre le changement climatique.

L'action est dotée dans le cadre du programme des investissements d'avenir de 1 000 M€.

○ Les pôles de compétitivité

La part de projets de recherche et d'innovation relatifs aux filières vertes est en croissance remarquable dans les financements du Fonds unique interministériel depuis 2006, puisque sur les 3 derniers appels à projets, la part des financements publics à des projets relevant des filières vertes a été de l'ordre de 100 M€, soit de l'ordre d'un tiers du total des financements. Au-delà de la labellisation en 2010 de 6 nouveaux pôles de compétitivité spécialisés dans les éco-industries⁵, près de 40 % des 71 pôles sont concernés par les éco-industries : eau (4 pôles), bâtiment et villes (4 pôles), énergie (6 pôles), recyclage et économie circulaire (2 pôles), biomatériaux (2 pôles), bois (5 pôles), transports (6, hors aéronautique), biodiversité et génie écologique (2 pôles).

⁵ AVENIA (Aquitaine), technologies du sous-sol (géothermie, stockage CO₂) ; ENERGIVIE (Alsace), bâtiment durable ; EAU, pôle à vocation mondiale (Languedoc-Roussillon, PACA et Midi-Pyrénées) ; HYDREOS (Alsace et Lorraine), gestion des eaux continentales (qualité, santé) et ingénierie des écosystèmes ; DREAM (Centre), eau et milieux naturels ; TEAM2 (Nord-Pas-de-Calais), valorisation des déchets.

○ **L'appel à projets éco-industries**

L'appel à projets éco-industries, inscrit dans le cadre du plan Ecotech 2012 annoncé en décembre 2008, a constitué un guichet unique de l'administration associant le MINEFI (30 M€ de subventions sur 3 ans), l'ADEME (12 M€ de subventions sur 3 ans) et OSEO (30 M€ d'aides sur 3 ans) ainsi que l'ANR avec l'appel à projets ECOTECH.

Il a suscité de nombreux projets, avec une moyenne annuelle de 65 dossiers et 91 projets sélectionnés au total. Il a tout particulièrement permis d'associer une cinquantaine de PME avec des subventions de 700 K€ en moyenne.

➤ **Accompagner la structuration des filières**

Pour aider à la croissance des nouvelles filières, l'Etat met en œuvre différents dispositifs d'aide.

Quelques actions déjà menées :

○ **Inciter les professionnels des filières nouvelles à se regrouper**

- **Les équipementiers des déchets** : structuration de l'offre française via une dynamique de réseau et la constitution d'un fichier des entreprises.
- **Les matériaux et produits bio-sourcés pour la construction** : création de l'association de préfiguration « Constructions & bioressources ».
- **Le génie écologique** : organisation d'un village « Génie écologique et biodiversité » en décembre 2011 à Pollutec Horizons donnant de la visibilité à la filière.
- **Le captage, stockage, transport et valorisation du CO₂** : renforcer le rôle du Club CO₂ comme instance de concertation de la filière
- **Energies marines** : lancement et animation du groupe de travail « Structuration du marché EMR » et du groupe de travail « Réglementation complémentaire à l'installation en mer de parcs de génération d'électricité renouvelable ».
- **Filière Hydrogène et Piles à Combustible** : mise en place une structure nationale regroupant l'ensemble des professionnels de l'hydrogène et des piles à combustible : création de l'Association française de l'Hydrogène et des Piles à Combustible.
- **La Géothermie** : mise en place d'une structure nationale regroupant l'ensemble des professionnels de la géothermie : création de l'Association française des Professionnels de la Géothermie.
- **Biocarburants** : L'Observatoire des biocarburants lancé en octobre 2011 suit le développement des actions engagées dans ce domaine pour atteindre l'objectif fixé pour 2020. Pour cela, il met en place des indicateurs de suivi, analyse les bilans et identifie les causes des éventuels décalages avec les prévisions de développement.

➤ **Soutenir le développement des PME**

○ **Prêts verts OSEO**

OSEO propose depuis septembre 2010 des « prêts verts » bonifiés et garantis pour les entreprises dont les investissements intègrent des objectifs environnementaux.

○ **Les compétences et métiers**

Les entreprises vertes ont besoin de personnel formé aux métiers verts ou verdissants. Le plan des métiers de l'économie verte piloté par le ministère du développement durable a déployé des mesures pour adapter les métiers actuels et former aux nouveaux métiers. Il a créé un observatoire des métiers et des emplois ; les formations professionnelles initiales et continues sont révisées ; les acteurs de l'emploi et de la formation sont professionnalisés.

○ **Aides à l'export**

Les éco-entreprises qui souhaitent se développer à l'international peuvent s'appuyer sur différents outils : le Green Pass, accompagnement spécifique mis en place par Ubifrance, le soutien du Club Ademe International ou le FASEP « Innovation verte » pour financer des projets pilotes de démonstration dans les pays émergents. Une bannière commune a été créée : « France GreenTech » et une vitrine Internet présente l'offre française en matière d'environnement (www.firmafrance.com).

Ambition Ecotech : une feuille de route partagée pour renforcer la dynamique des filières industrielles vertes : quelques exemples d'actions

A l'issue d'un travail lancé lors du dernier COSEI de juillet 2011, 126 mesures ont été élaborées, dont 87 sont d'ores et déjà décidées et constituent la feuille de route « ambition Ecotech » (cf annexe). Parmi celles-ci les ministres ont présenté aujourd'hui une quinzaine d'actions phares associant des partenaires publics et privés qui seront mises en œuvre prochainement et favoriseront la croissance des Eco-industries.

Les actions décidées permettront de lever des freins, de faire évoluer le cadre réglementaire quand cela est nécessaire, d'accompagner les entreprises dans leurs initiatives communes.

Certaines actions visent des thématiques transversales à toutes les filières industrielles vertes :

- l'aide à l'innovation ;
- le renforcement des relations grandes entreprises / PME ;
- l'accès des PME aux marchés publics et aux financements : la difficulté étant de trouver pour elles des financements relais après la période de démarrage ;
- l'action internationale pour favoriser la coordination et l'animation des multiples acteurs intervenant à l'export ;
- la formation.

D'autres mesures sont plus spécifiques sur certaines des 18 filières éco-industries identifiées :

- Eau / assainissement ;
- Génie écologique / biodiversité ;
- Recyclage et valorisation industrielle des déchets ;
- Biomasse matériaux ;
- Chimie verte ;
- Métrologie – Instrumentation ;
- Optimisation des procédés industriels ;
- Bâtiment à faible impact environnemental ;
- Véhicule / Transport « décarboné » (véhicules électriques) ;
- Stockage de l'énergie / Batterie et les réseaux énergétiques intelligents (smart grids) ;
- Logistique et gestion de flux ;
- Captage, stockage et valorisation du CO₂ ;
- 6 filières Energies renouvelables : Énergies marines, Eolien, Biomasse énergie, Géothermie, Photovoltaïque, Biocarburants.

➤ **Des actions communes à toutes les filières industrielles vertes**

L'innovation		
1	Renouveler l'Appel à Projets Eco-Industries en l'orientant vers les PME	1 ^{er} sem. 2012
2	Etablir une comparaison internationale (benchmark) des modes de financement de l'innovation des éco-technologies	1 ^{er} sem. 2012
L'action européenne et internationale		
3	Structurer une offre française intégrée en matière de ville durable, pour les marchés exports les plus pertinents	1 ^{er} sem. 2012
Les relations Grands groupes – PME		
4	Renforcer les relations entre grands groupes et PME. Signature d'un pacte d'engagement des grands groupes vis-à-vis des PME avant la fin 2012 (« pacte PME Eco-Industries »).	2 ^e sem. 2012
L'accès aux marchés publics pour les éco-entreprises		
5	Soutenir l'organisation d'un trophée Achats durables mettant notamment en valeur les usages exemplaires de clauses environnementales dans les marchés publics mis en œuvre par les services de l'Etat et des collectivités.	2 ^e sem. 2012

➤ **Des actions par filières**

Eau et assainissement		
6	Intégrer une clause de partage du risque dans les modalités d'attribution des aides des Agences de l'Eau (collectivités innovantes) et mutualiser les connaissances des Agences de l'eau sur les procédés innovants	1 ^{er} sem. 2012
Génie écologique		
7	Créer une fédération professionnelle du génie écologique	1 ^{er} sem. 2012
Valorisation industrielle des déchets		
8	Intensifier la lutte contre les sites illégaux de recyclage et les trafics associés	2012
9	Créer une association "Pacte Recyclage" pour promouvoir l'intégration des matières premières de recyclage dans l'industrie et la commande publique	2012
Bâtiment à faible impact environnemental		
10	Engager à travers la signature d'une charte tous les acteurs économiques du bâtiment dans une mutation de la filière, en promouvant les approches collectives, la performance environnementale et l'innovation dans les TPE-PME	1 ^{er} trim. 2012
11	Réformer le système d'avis technique sur les procédés innovants du bâtiment pour mieux prendre en compte les TPE et PME de cette filière	1 ^{er} sem. 2012

	Matériaux et produits bio-sourcés	
12	Développer l'utilisation des matériaux d'origine végétale et animale dans le bâtiment en publiant un décret pour la création d'un label « Bâtiment bio-sourcé »	1^{er} trim. 2012
	Energies marines renouvelables	
13	Publier un guide méthodologique pour la réalisation d'études d'impact environnemental des énergies marines renouvelables, à destination des professionnels et des collectivités.	2^e trim. 2012
	Géothermie	
14	Mettre en place un fonds de garantie à l'export pour les projets d'exploration géothermique d'ici la fin du premier semestre 2012.	1^{er} trim. 2012
	Eolien	
15	Structurer la filière de l'éolien grâce au projet « Windustry France 2.0 »	1^{er} sem. 2012
	Logistique et gestion de flux	
16	Mettre en place une charte nationale de la « logistique du dernier kilomètre sobre en énergie » avec les acteurs de la logistique et les collectivités locales.	2^e sem. 2011
17	Mettre en place des méthodes harmonisées de calcul des émissions de CO₂ lors d'une prestation de transport. Publier les textes d'application et informer sur les nouveaux référentiels.	2^e sem. 2011

L'innovation

Action 1: Renouveler l'Appel à Projets Eco-Industries en l'orientant vers les PME

Le soutien à des projets collaboratifs de R&D est très fort dans le cadre des investissements d'avenir, puisque près de 6 milliards d'euros y sont consacrés pour les seules éco-industries. Mais l'ampleur des projets laisse souvent peu de chances aux PME les plus modestes d'y participer, ce qui implique qu'une action en leur direction, pour des projets plus modestes, mais malgré tout très innovants, soit menée. Cet Appel à Projets (AAP), reconduit en 2012, est affecté d'une enveloppe budgétaire d'environ 10 M€. Il fonctionne sous forme d'un guichet commun au MINEFI, à OSEO et à l'ADEME et **vise à soutenir des projets collaboratifs entre plusieurs PME** associant un laboratoire, avec des perspectives de mise sur le marché relativement proches (deux à cinq ans). L'AAP est coordonné avec celui du programme ECO-TS (écotechnologies et écoservices) de l'Agence nationale de la Recherche (ANR), lancé concomitamment, qui concerne les mêmes thématiques mais pour des projets de recherche plus en amont.

Eléments de calendrier : 1^{er} semestre 2012

Action 2: Etablir une comparaison internationale (benchmark) des modes de financement de l'innovation des éco-technologies

Cette comparaison internationale identifiera les meilleures pratiques de financement public de l'innovation (en Allemagne, aux Etats-Unis, en Chine...). L'étude, prévue pour le 1^{er} semestre 2012, permettra de définir une stratégie d'innovation pour la France en fonction des marchés ouverts au « fabriqué français ».

Elle analysera notamment les dispositifs de soutien à la R&D dans les éco-technologies des grands pays partenaires et repérera les bonnes pratiques (réglementaires, incitatives) transposables en France.

Eléments de calendrier : 1^{er} semestre 2012

L'action européenne et internationale

Action 3 : Structurer une offre française intégrée en matière de ville durable, pour les marchés exports les plus pertinents.

Les marchés de la ville durable à l'export constituent un potentiel de développement important pour les entreprises françaises (PME, ingénieries, grands groupes), car le développement rapide de villes dans toutes les continents est associé à des enjeux multiples et interdépendants, sur lesquels des acteurs français sont présents : bâtiment, assainissement et distribution d'eau, solutions de mobilité, gestion des déchets...

Il apparaît de plus en plus nécessaire, pour permettre à cette croissance urbaine de répondre aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux, de pouvoir proposer des offres intégrées combinant des expertises dans différents domaines (transport, construction, réseaux, urbanisme...). L'identification de sites vitrines donnera du « contenu » et de la visibilité à l'offre française.

Six à huit sites seront identifiés au cours du premier semestre 2012 (écoquartiers, projets retenus dans le programme des investissements d'avenir « Villes de demain », Institut

d'excellence en énergie décarbonée dédié à la ville durable...) qui seront valorisés via les réseaux publics et privés, à l'occasion de manifestations internationales (Rio +20 en juin 2012, Forum urbain mondial en septembre 2012) ou auprès des marchés à l'international identifiés comme les plus porteurs.

Eléments de calendrier : 1^{er} semestre 2012

Les relations Grands groupes - PME

Action 4 Renforcer les relations entre grands groupes et PME. Signature d'un pacte d'engagement des grands groupes vis-à-vis des PME avant la fin 2012 (« pacte PME Eco-Industries »).

Afin de mieux structurer la filière, une évaluation des relations entre grands groupes et PME sera menée en partenariat avec l'association Pacte PME, qui a développé un outil de diagnostic, articulé autour d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Cette évaluation portera sur les pratiques mises en œuvre par les groupes de la filière en matière d'innovation, d'échanges d'information, de pratiques d'achat, de développement international, d'accompagnement lors des appels d'offre, etc. Ce travail aboutira avant la fin de l'année 2012 à la rédaction d'un « Pacte PME Eco-industries », incluant des engagements de bonnes pratiques et d'objectifs pris par les grands groupes de la filière.

Eléments de calendrier : fin 2012

L'accès aux marchés publics pour les éco-entreprises

Action 5 : Soutenir l'organisation d'un trophée Achats durables mettant notamment en valeur les usages exemplaires de clauses environnementales dans les marchés publics mis en œuvre par les services de l'Etat et des collectivités.

Les acheteurs publics les plus motivés pour intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics demandent une reconnaissance de leurs efforts par les décideurs de leurs administrations.

Afin de sensibiliser ces derniers aux marchés publics durables comportant des clauses environnementales, et de valoriser les plus ambitieux, l'Etat soutiendra l'organisation d'un trophée « Achats durables » mettant en valeur les usages exemplaires des clauses environnementales dans les marchés publics.

Eléments de calendrier : 2^e semestre 2012

Eau et assainissement

Le groupe « eau et assainissement » du COSEI porte, pour l'essentiel, sur l'organisation et la gestion du service de l'eau, la production et distribution d'eau potable, la collecte et traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et l'assainissement non collectif.

Action 6 : Intégrer une clause de partage du risque dans les modalités d'attribution des aides des Agences de l'Eau (collectivités innovantes) et mutualiser les connaissances des Agences de l'eau sur les procédés innovants

Les entreprises ont souligné dans les travaux du COSEI les difficultés de financement par la R&D du secteur, mais également les difficultés rencontrées pour mettre en place sur le territoire national des installations innovantes en grandeur réelle à l'issue des essais à l'échelle des pilotes industriels.

Pour faciliter l'émergence de procédés innovants, des dispositions seront mises en œuvre par les Agences de l'eau :

- elles s'engageront dans le cadre du financement de travaux des procédés innovants à participer au financement des travaux complémentaires qui apparaîtraient nécessaires pendant la période de garantie ;
- elles créeront une base de données nationale interne, commune à l'ensemble des agences des procédés innovants. Ceci évitera de tester un procédé innovant déjà testé par une agence.

Eléments de calendrier : 2012

Génie écologique

Le génie écologique consiste à préserver et développer la biodiversité par des actions adaptées (ensemble études, travaux, gestion), dans la durée, sur les écosystèmes ciblés.

Action 7 : Créer une fédération professionnelle du génie écologique

La filière se caractérise actuellement par de multiples intervenants et un déficit de lisibilité. Il s'agit donc dans un premier temps, de créer les conditions nécessaires pour que la filière s'organise au niveau français. Elle pourra alors conquérir les marchés en croissance, et notamment faire face à la concurrence du génie civil qui se positionne également dans le domaine des travaux en milieu naturel.

La constitution d'une fédération professionnelle du génie écologique d'envergure nationale permettra de renforcer la visibilité de la filière, de lui conférer un cadre déontologique partagé et de lui faciliter l'accès aux conseils réglementaires, normatifs et techniques.

L'Union professionnelle du Génie écologique (UPGE) est en phase de structuration pour devenir une fédération d'envergure nationale et a pour objectif de regrouper une vingtaine d'entreprises d'ici l'été 2012.

Eléments de calendrier : 1^{er} semestre 2012

Valorisation industrielle des déchets

La valorisation industrielle des déchets permet de répondre aux préoccupations environnementales. L'utilisation de matières premières recyclées est source d'économie d'énergie et de ressources naturelles.

Action 8 : Intensifier la lutte contre les sites illégaux de recyclage et les trafics associés

Le recyclage et la valorisation des matières premières jouent un rôle essentiel et croissant dans la gestion durable des ressources naturelles ainsi que dans la sécurisation des approvisionnements.

Cependant, des activités illégales liées à la collecte, au recyclage et au trafic de matériaux créent des dommages environnementaux importants et alimentent une économie parallèle. Cette économie parallèle se développe d'autant plus que les cours des matières premières sont élevés, créant ainsi une véritable distorsion de concurrence avec les entreprises respectueuses des réglementations.

Dans les filières en règle, le recyclage est une source non négligeable d'économie d'énergie, de ressources naturelles (notamment de matières premières non renouvelables ou stratégiques), de croissance économique et d'emplois non délocalisables.

Un travail de concertation sera effectué avec les fédérations, les organismes concernés et les différents corps de contrôle existants pour aboutir à une circulaire conjointe avec le ministère de l'Intérieur dès 2012. La circulaire vise à :

- renforcer la coordination interministérielle (forces de police et gendarmerie, inspecteurs des installations classées, impôts, douanes...);
- engager des actions de communication (rappel à la loi).

Éléments de calendrier : 1^{er} semestre 2012

Action 9 : Promouvoir l'intégration des matières premières de recyclage dans l'industrie et la commande publique en créant une association "Pacte Recyclage".

L'association "Pacte Recyclage" vise à promouvoir durablement les activités industrielles générées par le recyclage. Elle réunira les acteurs de l'offre et de la demande de matières premières recyclées.

Le pacte sera doté de missions diverses, comme l'expertise auprès des PME ou la mise en relation de l'offre des PME avec les besoins des industries et de la commande publique (à l'image de l'association "Pacte PME"). Le pacte vise à :

- faire connaître et promouvoir l'usage des matières premières de recyclage ;
- être au service des PME souhaitant les commercialiser (ou s'approvisionner) et contribuer à leur essor.

Éléments de calendrier : Un appel à manifestation d'intérêt, après étude de préfiguration, est prévu pour fin 2012.

Bâtiment à faible impact environnemental

Action 10 : Engager à travers la signature d'une charte tous les acteurs économiques du bâtiment dans une mutation de la filière, en promouvant les approches collectives, la performance environnementale et l'innovation dans les TPE-PME

La filière du bâtiment est une filière mature mais très atomisée : plus de 90% des entreprises ont moins de 10 salariés. Il est donc nécessaire de la structurer pour exercer un effet d'entraînement significatif.

La charte pour une meilleure performance environnementale dans le bâtiment est un engagement volontaire des acteurs de la filière qui dépasse la vision sectorielle pour être partagée par tous les acteurs du bâtiment à faible impact environnemental.

Cette charte définit les actions à entreprendre et les engagements des professionnels de la filière et des pouvoirs publics. Elle portera sur :

- une approche globale et collective de l'ouvrage ;
- la mesure, la garantie et le maintien de la performance ;
- l'accompagnement des TPE / PME.

Elle permettra notamment de mettre en place des procédures d'évaluation pour les produits innovants des PME et TPE permettant de réduire le coût et les délais d'accès aux avis techniques.

Autour de ces enjeux, elle réunira les pouvoirs publics, les établissements scientifiques, les professionnels de produits de construction, du bâtiment, de l'ingénierie, du contrôle indépendant, les architectes, les promoteurs immobiliers, les énergéticiens, les professionnels des télécoms.

Eléments de calendrier : Février 2012

Action 11 : Réformer le système d'avis technique sur les procédés innovants du bâtiment pour mieux prendre en compte les TPE et PME de cette filière

La très grande majorité des entreprises du bâtiment sont de petite ou très petite taille avec des moyens financiers limités. L'effort d'innovation des PME sera rendu possible à condition d'accélérer la mise sur le marché de nouvelles solutions organisationnelles et techniques. Les coûts et la durée des processus d'évaluation technique des produits devront être réduits pour faciliter l'accès au marché des innovations technologiques portées par des TPE et PME.

Dans cet esprit une réforme du système d'avis technique sera entreprise pour permettre d'agréer des structures compétentes en région de manière à mailler à terme tout le territoire national en travaillant en réseau. Cela permettra d'augmenter l'offre aux entreprises, de rapprocher l'expertise technique des acteurs locaux, de diminuer les coûts et de raccourcir les délais d'instruction.

Cette réforme bénéficiera de la dynamique territoriale des plateformes bâtiment initiée par le plan bâtiment Grenelle. Elle s'accordera aussi avec les multiples initiatives prises par les régions pour dynamiser la filière bâtiment.

Eléments de calendrier : 1^{er} semestre 2012

Matériaux et produits bio-sourcés

A ce jour les matériaux d'origine végétale ou animale couvrent à peine 10% du marché français des produits de construction. Ceci est inférieur à l'Allemagne (15%), aux Etats-Unis (30%), au Japon (50%). Ces matériaux sont communément désignés par le terme « biomatériaux » ou matériaux « bio-sourcés ». Il s'agit notamment du bois et de ses dérivés (papier, carton...), du chanvre, de la paille, de la plume, de la laine de mouton, etc.

Ces matériaux présentent deux atouts environnementaux principaux :

- la matière dont ils sont issus est renouvelable,
- ils contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au stockage temporaire de carbone.

Action 12 : Développer l'utilisation des matériaux d'origine végétale et animale dans le bâtiment en publiant un décret pour la création d'un label « Bâtiment bio-sourcé »

Le label « Bâtiment bio-sourcé » vise à valoriser la démarche volontaire des maîtres d'ouvrage qui utilisent une part significative de matériaux d'origine végétale ou animale. Le label répondra à des critères objectifs sur la qualité environnementale et sanitaire de la construction.

A l'instar du label énergétique, il disposerait de plusieurs niveaux d'exigence (trois étoiles) à la fois quantitatifs (masse utilisée), et qualitatifs (bois issu de forêts gérées durablement, faible émission de composés organiques volatils).

Une concertation auprès des professionnels a été engagée. Le décret et l'arrêté seront publiés début 2012.

Eléments de calendrier : 1^{er} trimestre 2012

Energies marines

Les énergies marines désignent l'ensemble des technologies permettant de produire de l'énergie (principalement électrique) à partir des différentes forces ou ressources du milieu marin. La mer est une source d'énergies : l'énergie hydrolienne, l'énergie houlomotrice, l'énergie thermique des mers, l'énergie osmotique et l'énergie marémotrice en font partie.

Action 13 : Publier un guide méthodologique pour la réalisation d'études d'impact environnemental des énergies marines renouvelables, à destination des professionnels et des collectivités.

De nombreux acteurs économiques présents sur le territoire possèdent les compétences et l'expertise pour contribuer au développement de ces ressources marines. Il apparaît cependant nécessaire d'assurer l'acceptabilité sociale et environnementale de ces énergies. La connaissance des impacts environnementaux et socio-économiques de ces technologies est donc un préalable à leur déploiement : le guide dont la réalisation est pilotée par le ministère du développement durable, en association avec l'ensemble des parties prenantes concernées, doit répondre à ce besoin et proposer des éléments de méthode pour l'intégration environnementale des projets énergétiques renouvelables en mer. Il sera publié au cours du second trimestre 2012.

Eléments de calendrier : Publication au cours du 2nd trimestre 2012

Géothermie

La géothermie ou « chaleur de la terre » couvre l'ensemble des applications permettant de récupérer la chaleur contenue dans le sous-sol ou dans les nappes d'eau souterraines (la température de la terre et de l'eau souterraine est d'autant plus élevée que l'on se rapproche du centre de la terre). En fonction de l'application, les calories ainsi récupérées servent à la production de chaleur et/ou de froid ou à la production d'électricité.

Action 14 : Mettre en place un fonds de garantie à l'export pour les projets d'exploration géothermique d'ici la fin du premier semestre 2012.

Les coûts d'investissement en amont des projets d'exploration du potentiel géothermique représentent une barrière majeure à leur réalisation et à l'engagement des acteurs.

La France dispose de compétences fortes en matière de couverture des coûts et risques initiaux de projets géothermiques en France, comme le fonds de garantie SAF environnement de la Caisse des Dépôts.

Il s'agit de s'appuyer sur cette expérience pour mettre en place un dispositif de fonds de garantie permettant aux acteurs français de mener des projets à l'international en levant les barrières financières. Ce mécanisme devrait faciliter le financement de projets plus importants en taille et situés à l'étranger. Il devrait ainsi accompagner nos acteurs à se positionner sur les appels d'offre internationaux.

Afin de définir les modalités de mise en œuvre de ce fonds de garantie, une étude de caractérisation technique, économique et juridique du dispositif a été lancée en concertation avec les acteurs de la filière ; les résultats finaux sont attendus par les ministres pour mars 2012.

Eléments de calendrier : 1^{er} trimestre 2012

Eolien

La filière éolienne couvre plusieurs activités, et entretient une R&D active sur de nombreux domaines : étude préalable, construction de parcs, fabrication et montage de turbines au sol ou installées en mer, etc.

Action 15 : Structurer la filière de l'éolien grâce au projet « Windustry France 2.0 »

Le développement du marché de l'éolien, notamment dans le domaine off-shore, est une opportunité réelle de diversification pour de nombreuses entreprises. D'ailleurs, plusieurs initiatives de structuration de filières locales de l'éolien, à destination de PME ou d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont été répertoriées sur l'ensemble du territoire national.

Le projet « Windustry France 2.0 » a pour objectif de capitaliser sur ces initiatives régionales dans une dynamique nationale et d'accompagner les PME et ETI afin qu'elles basculent vers le marché de l'éolien et deviennent les nouvelles références parmi les sous-traitants des grands constructeurs, tant en France qu'à l'export.

Le projet « Windustry France 2.0 », porté par le Syndicat des Energies Renouvelables, devrait être opérationnel avant la fin du premier semestre 2012. Le principe du financement par les investissements d'avenir est acquis. Le dossier est en cours d'instruction par le Commissariat Général à l'Investissements pour en préciser les contours exacts.

Eléments de calendrier : 1^{er} semestre 2012

Logistique et gestion de flux

La logistique, discipline large, est l'ensemble des activités ayant pour but la mise en place, au moindre coût, d'une quantité de produit à l'endroit et au moment où la demande existe. La France, qui est un pays de transit européen, placé entre trois mers, est l'un des principaux marchés de l'Union européenne pour la logistique. L'offre de logistique efficace est un facteur d'attractivité pour les investissements internationaux. Si la filière est mature depuis des années, l'intégration des contraintes liées au développement durable ne relève que d'une récente prise de conscience.

Action 16 : Mettre en place une charte nationale de la « logistique du dernier kilomètre sobre en énergie » avec les acteurs de la logistique et les collectivités locales.

Le développement de nouveaux canaux de distribution (portage à domicile, réimplantation des petites et moyennes surfaces dans le centre-ville) a complexifié la logistique urbaine ces dernières années. Cette logistique de transport de marchandises est réalisée majoritairement par camion ou véhicule utilitaire dont il est possible d'optimiser les tournées de livraison.

Cette situation génère des consommations de carburant, des nuisances sonores et des émissions de gaz à effet de serre et de particules.

Une charte d'engagement volontaire des collectivités territoriales sera créée pour favoriser notamment le regroupement de chargements et l'utilisation pour le « dernier kilomètre » de véhicules sobres en énergie (électriques).

Eléments de calendrier : 2nd semestre 2012

Action 17 : Mettre en place des méthodes harmonisées de calcul des émissions de CO₂ lors d'une prestation de transport. Publier les textes d'application et informer sur les nouveaux référentiels

Pour informer les voyageurs des différents modes de transport de leurs émissions en CO₂, une méthode de calcul commune à tous les prestataires doit être fixée (ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien).

En sensibilisant l'ensemble de la chaîne, ce texte vise à orienter les usagers vers des choix de transports moins émissifs, avec une information communiquée en amont de la prestation.

En parallèle, une démarche de normalisation européenne a été engagée, à l'initiative de la France, afin de favoriser le développement de ces pratiques chez nos voisins.

Eléments de calendrier : 2nd semestre 2012